

REFUSER LES TRAITÉS DE LIBRE ÉCHANGE : TAFTA, CETA, TISA

Petit lexique :

TAFTA :

- *TransAtlantic Free Trade Agreement* ; nom officiel : *Transatlantic Trade and Investment Partnership* (TTIP).
- *Traité de libre-échange transatlantique.*
- Entre l'UE et les Etats-Unis.

CETA :

- *Comprehensive Economic and Trade Agreement.*
- *Accord économique et commercial global.*
- Entre l'UE et le Canada.

TISA :

- *Trade In Services Agreement.*
- *Accord sur le commerce des services en français.*

Ces trois traités obéissent à une même logique : libéraliser le commerce international en ouvrant les marchés de force, en nivelant les règles sociales et environnementales vers le bas, et en réduisant le pouvoir régulateur des Etats.

Après 7 ans de négociations secrètes, le CETA a été signé entre l'UE et le Canada le 30 octobre 2016, en forçant la main au gouvernement belge. Il doit maintenant être ratifié par les 28 États-Membres. Les deux autres accords sont toujours en cours de négociation.

1) Qu'est-ce que ces traités vont changer ?

a. Le CETA, cheval de Troie du TAFTA

Le TAFTA et le CETA visent à créer une zone de libre-échange pour les biens et les

services marchands entre Etats-Unis, Canada et Union européenne.

Comment ? En organisant un démantèlement douanier et réglementaire qui ouvrira progressivement tout le marché européen aux entreprises nord-américaines. En effet, le CETA est la grande porte d'entrée pour les Nord-Américains dont les entreprises comptent bien profiter *via* leurs succursales au Canada de la zone de libre-échange avec l'UE.

Idée reçue #1 : Nous partageons les mêmes valeurs que les Etats-Unis :

L'UE aurait préféré pouvoir conclure en premier lieu l'accord avec les Etats-Unis, plus grand marché que le Canada. Un argument avancé reposait sur le fait que l'Union européenne et les Etats-Unis avaient une « culture, des intérêts et une valeur partagée ».

Or, les États-Unis appliquent la peine de mort, pas nous. Ils ont des prisons secrètes ou illégales comme Guantanamo, et pratiquent la torture. Ils refusent l'essentiel des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, n'ont pas signé la convention d'interdiction des mines anti-personnelles, ni ratifié la convention internationale sur la Cour Pénale Internationale, ni celle sur les droits de l'enfant.

b. Le TISA, l'accord pour libéraliser le commerce de services

Le TISA est une négociation de niveau mondial pour libéraliser le secteur des services, qui concernerait plus de 50 États développés (dont les 28 États de l'Union européenne).

Son but : faire entrer le CETA et le TAFTA dans le droit international de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il prévoit deux clauses de libéralisation :

- Une clause dite « *de moratoire* », les États s'engageraient à ne jamais revenir à un niveau de régulation supérieur au moment de la signature.
- Une clause de « *cliquet* » qui pousserait la logique encore plus loin : l'interdiction de revenir sur toute nouvelle libéralisation, notamment des services publics. Cette clause est déjà présente dans le CETA. Concrètement, cela signifie par exemple que La Poste ne pourrait plus redevenir publique, sous peine d'être attaquée par les entreprises canadiennes.

Idée reçue #2 : Ces accords vont créer des emplois et relancer la croissance

Les études de la Commission européenne les plus optimistes annoncent 0,08 % de croissance économique supplémentaire par an pour le CETA, et entre 0.01 et 0.05 % pour le TAFTA.

Les nombreuses études indépendantes chiffrent quant à elles les emplois européens menacés à 204 000 pour le CETA et à 600 000 pour le TAFTA, ainsi que des pertes annuelles de revenus de 3.400 à 5.550 euros par travailleur·se européen·ne pour le TAFTA.

Qui croire ? Il y a un précédent : l'Aléna, zone de libre-échange entre États-Unis, Canada et Mexique lancée en 1993. Bill Clinton promettait 20 millions d'emplois. 10 ans plus tard, la concurrence exacerbée et l'importation de produits étrangers ont détruit 900 000 emplois nets.

2) Refuser les traités pour lutter pour la souveraineté populaire contre les multinationales

a. Des traités négociés dans le dos des peuples

Les négociations de ces accords se déroulent toujours dans l'opacité la plus complète, sans aucun contrôle démocratique, ni information aux citoyen·ne·s. Seul le texte du CETA est aujourd'hui officiellement public, et c'est à travers lui qu'on peut entièrement saisir les menaces que représentent aussi le TAFTA et le TISA (sur lesquels nous disposons seulement de fuites partielles). François Hollande, déclarait en février 2014 sur le TAFTA : « *Aller vite n'est pas un problème, c'est une solution. Nous avons tout à gagner à aller vite, sinon nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations* ».

La droite et le PS européens ont voté le mandat de négociation à la Commission européenne au lancement des négociations sur ces accords sans même pouvoir consulter ce mandat. Ils ont donc signé un chèque en blanc !

b. Des tribunaux d'arbitrage qui détruisent notre souveraineté

Le respect de ces accords commerciaux doit être assuré par des tribunaux d'arbitrage qui pourront condamner à la chaîne les États à des amendes exorbitantes. Des tribunaux de ce type plus petits existent déjà dans des accords bilatéraux en vigueur. Nous connaissons donc déjà les conséquences.

Quelques exemples : Philip Morris a attaqué l'Australie pour sa politique de prévention du tabagisme, la compagnie Transcanada a demandé 15 milliards de dollars au gouvernement américain pour l'arrêt d'un projet d'oléoduc nuisible à l'environnement, Véolia a même osé porter

plainte contre l’Egypte qui avait augmenté le salaire minimum de 31 euros en 2011.

Idée reçue #3 : La proposition de tribunaux d’arbitrage a été revue pour protéger les législations des États

Devant l’opposition des peuples, l’Union européenne a pris peur et apporté de fausses modifications à ce système d’arbitrage pour faire taire les critiques. Concrètement, elle a juste changé le nom de ce type de Tribunaux pour faire croire à des garanties « juridiques » (de « Règlement des différends entre investisseurs et États » à « Système judiciaire sur l’investissement »). Car la menace pour notre souveraineté demeure. Il n’y a toujours pas d’obligation d’épuiser les voies judiciaires nationales et souveraines avant de solliciter le Tribunal. Les firmes conservent le monopole des plaintes contre les États et le concept d’expropriation indirecte, qui permet à un arbitre de condamner un État pour avoir adopté des législations sociales, environnementales ou sanitaires, subsiste.

Les États pourront donc réguler, mais à leurs risques et périls, puisque cela peut leur valoir une condamnation et indemnisation des firmes transnationales.

3) Refuser les traités pour préserver notre environnement et notre agriculture

a. Ces traités constituent une menace directe à la protection de l’environnement et des consommateurs :

Harmoniser les règles environnementales et sanitaires signifie nécessairement un abaissement de nos protections : les Etats-Unis et le Canada disposent de normes moins protectrices que les nôtres. L’Union européenne va donc être sous pression des lobbys industriels. C’est d’ailleurs sous la

pression du Canada en 2014 (qui menaçait d’arrêter les négociations du CETA) que l’Union européenne a déjà renoncé à encadrer la production des gaz de schistes et notamment à interdire la fracturation hydraulique dans l’Union européenne. Le CETA permettra l’importation de gaz de schiste canadien, très destructeur pour l’environnement. Ces accords sont la porte ouverte aux OGM, au bœuf aux hormones, au poulet au chlore que ces pays autorisent chez eux !

Idée reçue #4 : Ces accords n’empêcheront pas les États européens d’interdire les OGM

N’oublions pas que les Etats-Unis et le Canada sont les 1^{er} et 4^{ème} producteurs mondiaux de produits OGM. Pire, les Etats-Unis demandent que l’UE abandonne le principe de précaution qui veut que nous n’autorisons pas un produit s’il n’est pas prouvé qu’il n’a pas d’incidence sur la santé.

La pression américaine a déjà poussé l’UE à autoriser le traitement du bœuf à l’acide lactique en 2013, à geler une réglementation de santé publique sur les pesticides et à accélérer l’autorisation à l’importation de 19 produits OGM dont 11 produits par Monsanto en 2015.

b. La mise à mort des petits paysans par l’ouverture à l’agro-business nord-américain :

TAFTA et CETA veulent éliminer les droits de douane existants qui protègent le modèle agricole français et européen. Or cette mise en concurrence est inéquitable. Les standards et règles que doivent respecter les agriculteurs·trices nord-américains sont beaucoup plus faibles qu’en Europe : utilisation des produits chimiques, peu de

considération du bien-être animal, utilisation des hormones de croissance dans l'agriculture d'élevage. Le CETA prévoit d'autoriser l'importation sans droits de douane de 46 000 tonnes de porc et 75 000 de bœuf par an, alors même que le secteur européen est en crise.

Idée reçue #5 : Le CETA préserve maintenant les AOP

Grâce à la pression des Belges, le Canada a accepté le principe des Appellations d'Origines Protégées, la garantie pour un producteur que son savoir-faire et le terroir qu'il fait vivre sont uniques et ne seront pas copiés. Mais seules 144 appellations sont reconnues dans l'accord, soit seulement 10 % de la totalité des 1 451 AOP existantes. En France, sur les 50 AOP laitières par exemple, seules 28 sont prises en considération.

Concrètement ? L'agro-industrie implantée au Canada pourra donc copier un Ossau Iraty basque par exemple avec du lait de vaches nourries aux antibiotiques. Du côté du TAFTA, c'est pire. Les Etats-Unis ne veulent respecter aucune AOP.

5) Proposer un autre modèle

- **Nous avons déjà gagné une fois** : entre 1995 et 1997, un accord proche du TAFTA, « l'Accord multilatéral sur l'investissement » avait été négocié avant d'être abandonné au vu des mobilisations citoyennes. Par ailleurs, des pays contestent le modèle d'arbitrage de ces accords : l'Afrique du Sud a mis fin systématiquement aux traités les incluant.

- **Amplifions la mobilisation** : en demandant à nos élu·e·s européens et nationaux de bloquer la ratification du CETA. Des centaines de collectivités

territoriales se sont déjà déclarées « zone hors-TAFTA » et CETA. Des modèles de vœux pour nos élu·e·s sont en ligne : <https://www.collectifstoptafta.org/collectivites/>. Nous sommes plus de 3 millions à avoir signé l'Initiative Citoyenne Européenne organisée contre le TAFTA et le CETA !

- **Un autre Traité est possible / opposable** : De nombreux autres traités de l'Union européenne intégrant des clauses d'arbitrage similaires sont en préparation, notamment avec la Chine, l'Inde, le Maroc et la Tunisie. Dire non à ces traités ne signifie en rien que l'on refuse le commerce international. Le problème c'est « l'harmonisation » des normes qui se fera vers le bas au détriment de l'environnement, de la santé publique et des souverainetés populaires. Face à cela, notre programme, **l'Avenir en commun**, propose un autre modèle pour les échanges mondiaux en défendant un protectionnisme solidaire. Il propose notamment une coopération inspirée de la Charte de la Havane, permettant de pratiquer des politiques de protection des droits sociaux et de l'emploi et la défense du Traité onusien en cours d'élaboration de respect des droits de l'Homme par les transnationales.